

PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du conseil municipal de Chesterville, tenue à la salle des sessions du conseil municipal, le 14 avril 2022 à 19 h 00.

À laquelle sont présents :

Monsieur Vincent Desrochers, maire Monsieur Martin Germain, conseiller #1 Madame Amélie Croteau, conseillère #2 Monsieur Steve Gauthier, conseiller #3 Madame Chantal Desharnais, conseillère #4 Monsieur Jasmin Desharnais, conseiller #5 Monsieur Sébastien St-Pierre, conseiller #6

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, Monsieur Vincent Desrochers

Est également présente:

Madame Joanne Giguère, directrice générale et greffière-trésorière

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Renonciation de l'avis de convocation
- 3. Adoption de l'ordre du jour
- 4. Adoption du règlement numéro 244 N.S. sur la gestion contractuelle
- 5. Autorisation Contrat de gré à gré Colmatage des trous de la chaussée sur le territoire de la municipalité
- 6. Autorisation Appel d'offres par invitation Pelle mécanique
- 7. Autorisation de dépenses Achat de pneus pour la pépine
- 8. Autorisation d'embauche Coordonnatrice du camp de jour
- 9. Période de questions sur le sujet ci-haut mentionné
- 10. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Monsieur le maire à 19 h 10.

2. Renonciation de l'avis de convocation

2022-04-129

Considérant l'article 157 du code municipal qui permet de renoncer à l'avis de convocation prévu aux articles 155 et 156 lorsque tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité y assistent;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Chantal Desharnais, appuyée par le conseiller Sébastien St-Pierre;

Il est résolu

DE renoncer à cet avis de convocation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Adoption de l'ordre du jour

2022-04-130

Sur proposition du conseiller Steve Gauthier, appuyée par le conseiller Jasmin Desharnais;

Il est résolu

QUE l'ordre du jour soit adopté comme déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Adoption du règlement numéro 244 N.S. sur la gestion contractuelle

2022-04-131

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion, un dépôt et une présentation du projet de règlement a été donné par le conseiller Martin Germain lors de la séance du 4 avril 2022 et que le projet de règlement a également été présenté à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Amélie Croteau; appuyée par le conseiller Jasmin Desharnais;

Il est résolu

QUE le Conseil de la Municipalité de Chesterville adopte le règlement numéro 244 N.S. sur la gestion contractuelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Autorisation – Contrat de gré à gré – Colmatage des trous de la chaussée sur le territoire de la municipalité

2022-04-132

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a reçu deux prix pour effectuer le colmatage des trous sur la chaussée des rues sur le territoire de la municipalité selon les coûts suivants;

Pavage Veilleux: 349 \$/tonne

Scellement fissures Sévigny: 310 \$/tonne

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Amélie Croteau; appuyée par la conseillère Chantal Desharnais;

Il est résolu.

QUE le conseil octroi le contrat de gré à gré à Scellement Fissures Sévigny pour le colmatage des trous de la chaussée, sur le territoire de la municipalité pour un tonnage approximatif de 40 tonnes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Autorisation – Appel d'offres par invitation – Pelle mécanique

2022-04-133

CONSIDÉRANT QUE le conseil veut acquérir une pelle mécanique plus récente pour la municipalité pour effectuer divers travaux;

CONSIDÉRANT QUE la pelle mécanique Caterpillar de la municipalité a déjà plus de trente ans et que la réparation de la traction serait trop dispendieuse, puisque qu'il n'y a pas pièces de disponibles;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Martin Germain; appuyée par le conseiller Steve Gauthier;

Il est résolu

QUE la directrice générale soit autorisée à demander des soumissions par invitation à au moins deux fournisseurs pour l'achat de la pelle mécanique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Autorisation de dépenses – Achat de pneus pour la pépine

2022-04-134

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a besoin de pneus pour la pépine;

CONSIDÉRANT QUE 3 fournisseurs ont déposé une soumission selon les coûts suivants :

Fournisseur	Prix des pneus	Installation (1 h/pneu)	Frais de déplacement (aller/retour)	Total
Centre de l'Auto 1994 enr.	2 680,00 \$	75,00 \$/h	-	2 830,00 \$
Pneus Drolet Mécanique	2 394,68 \$	94.95 \$/h	94.95 \$/h	2 679,53 \$
Point S – Robert Bernard	2 529,00 \$	126,50 \$/h	157,50 \$	2 939,50 \$

Plus taxes applicables

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Chantal Desharnais, appuyée par le conseiller Steve Gauthier;

Il est résolu

D'autoriser l'achat de pneus au coût de 2 679,53 \$, plus taxes applicables à Pneus Drolet Mécanique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Autorisation d'embauche – Coordonnatrice du camp de jour

2022-04-135

CONSIDÉRANT la nécessité d'embaucher une remplaçante au poste de coordonnatrice au camp de jour pour l'été 2022;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Sébastien St-Pierre, appuyée par le conseiller Jasmin Desharnais;

Il est résolu

QUE la direction générale procède à la publication d'un appel de candidature pour le poste de coordonnatrice du camp de jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Période de questions sur le sujet ci-haut mentionné

10. Levée de l'assemblée

2022-04-136

Sur proposition du conseiller Martin Germain, appuyée par le conseiller Jasmin Desharnais;

Il est résolu

QUE la séance soit levée à 19 h 24.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Vincent Desrochers, Maire

Joanne Giguère, Directrice générale et greffièretrésorière